



UBS Croissance Vie*

Montant minimal de versement initial	75 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,90% maximum
Support unités de compte	0,90% maximum
Support Eurocroissance	1,20% maximum
Gestion pilotée	NA
Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne au 31/12/2023)	2,11%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,71%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2023)	3,11%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,13%
Fonds immobilier**** (moyenne au 31/12/2023)	1,81%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,60%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2023)	1,97%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,49%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2023)	0,28%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,01%
Fonds obligations***** (moyenne au 31/12/2023)	1,39%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,36%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2023)	2,42%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,41%
Autres (moyenne au 31/12/2023)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA
2/ Gestion pilotée	
Mode de gestion n°1 (moyenne au 31/12/2023)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels*****	15,00% maximum
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	4,00%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,00%
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	0,50%, plafond à 150€/arbitrage
Nombre d'arbitrages gratuits/an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	0,00%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos.

Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

*****= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.

*****= frais prélevés sur le solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique du fonds croissance.

Generali Vie, Société Anonyme au capital de 336 872 976 euros

– Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris

n°ADEME FR232327_03PBRV – Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé

sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.